

21 Novembre 2010

Élection Montréal

ville.montreal.qc.ca/election

ÉLECTION PARTIELLE • DIMANCHE 21 NOVEMBRE 2010

Arrondissement de Saint-Laurent
District de Côte-de-Liesse

AVIS PUBLIC

aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise relativement à l'élection partielle du 21 novembre 2010

AVIS est donné aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personnes domiciliées, qu'ils doivent remplir les conditions ci-dessous pour être inscrits sur la liste électorale du district :

1. avoir 18 ans ou plus le **21 novembre 2010**
2. au **4 octobre 2010**, être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle ni déclaré coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. au **4 octobre 2009**, être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire du district;
4. avoir transmis au président d'élection, à l'adresse ci-dessous indiquée, une demande d'inscription à la liste électorale, qui doit être reçue **au plus tard le 17 octobre 2010 à 16 h 30**.

AVIS est également donné aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personnes domiciliées, comme propriétaires uniques d'un immeuble ou comme occupants uniques d'un établissement d'entreprise, qu'ils doivent remplir les conditions ci-dessous pour être inscrits sur la liste électorale du district :

1. avoir 18 ans ou plus le **21 novembre 2010**;
2. au **4 octobre 2010**, être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle ni déclaré coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;

3. au **4 octobre 2009**, être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire du district;
4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui ont la qualité d'électeur au **4 octobre 2010**;
5. avoir transmis cette procuration au président d'élection, à l'adresse ci-dessous indiquée, qui doit être reçue **au plus tard le 17 octobre 2010 à 16 h 30**.

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription ou la procuration transmise **après le 17 octobre 2010 à 16 h 30, mais au plus tard le 1er novembre 2010 à 17 h 30**, dernier jour pour présenter une demande devant la commission de révision, sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale et, par conséquent, sera transmise à la commission de révision.

Vous pouvez vous procurer un formulaire d'inscription ou de procuration au Bureau du président d'élection ou sur le site Internet à l'adresse ci-dessous indiquée. Les demandes d'inscription et les procurations prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute autre information, veuillez communiquer au Bureau du président d'élection.

Ville de Montréal
2060, rue Dickson, 3e étage
Montréal QC H1N 2H8

Montréal,
le 4 octobre 2010

Yves Saindon, avocat
Président d'élection

514 872-VOTE (8683)

ville.montreal.qc.ca/election